



SAVENÈS

Conseil Municipal du 16 juin 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, VAN DE VONDELE Laurent et Mme PEZET Aïcha
Monsieur VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard
Madame PEZET Aïcha a donné procuration à Madame BEFRE Michelle
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mai 2025

Points à l'ordre du jour faisant l'objet de délibérations

Création poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe et situation du personnel

Consécutivement à la réussite d'un examen passé par une secrétaire, il est demandé la vacance de son poste actuel et la création d'un poste à compter du 1^{er} août 2025.

Vote : à l'unanimité

Par ailleurs, un congé maternité est prévu à partir du mois d'octobre au niveau du secrétariat. Le remplacement sera effectué par la 2^{ème} secrétaire qui fera ainsi l'intégralité de son temps de travail au secrétariat, et sera remplacée pour les heures qu'elle effectue habituellement à la cantine.

Achat partiel de la parcelle D63

Il s'agit là de l'achat d'une bande de parcelle de 30m² qui permettrait d'accéder directement aux salles de stockage prêtées aux associations.

Après entente avec les parties concernées, ce projet est envisageable.



SAVENÈS

Vote : 1 vote « contre » - 1 abstention et 10 votes « pour »

Délibération votée à la majorité

Virement SMAG

Après accord avec le SMAG, le résultat d'exploitation du budget assainissement doit être payables en 3 fois.

Le 1^{er} virement doit être effectué.

Vote : à l'unanimité

Projet photovoltaïque

Un particulier à Escufès a présenté un projet de photovoltaïque sur un terrain dégradé de 1.3 hectare.

Mme le maire a présenté le détail de ce projet au conseil.

VOTE : à l'unanimité

Par ailleurs une réunion publique concernant les 2 projets prévus sur la commune aura lieu le 10 juillet 2025 à 20h.

Informations diverses

-  Modification du contrat de la location de la salle des fêtes afin de donner priorité aux manifestations d'intérêt général.
-  Les engins agricoles peuvent être gênés par des branches qui dépassent trop sur la route : un entretien avec la CCGSTG a eu lieu au mois de février à ce sujet, mais à ce jour, l'appel d'offre pour ce chantier n'a pas encore pu être lancée.
-  Mise en place des heures d'été pour le personnel technique en charge de la voirie.
-  Information à l'ensemble du Conseil Municipal d'un virement de crédit n° 1

Fin de séance



SAVENÈS

La Secrétaire,

TREIL Christine

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

DEL N° 20250604

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, VAN DE VONDELE Laurent et Mme PEZET Aïcha

Monsieur VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : Définition d'une Zone d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER)

Vu le code de l'énergie, et notamment ses dispositions relatives à la planification territoriale du développement des énergies renouvelables ;

Vu les dispositions de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la sollicitation de la société **Le Soleil du Midi**, producteur d'énergies renouvelables, dans le cadre de l'identification de Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER) ;

Vu l'intérêt de la commune pour le développement des énergies renouvelables sur son territoire ;

Considérant que la société **Le Soleil du Midi** a identifié, sur le territoire communal, une parcelle actuellement en friche, appartenant à Madame BAYSSADE Isabelle, cadastrée section **D n°934**, susceptible d'accueillir un projet de production d'énergie renouvelable ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans les objectifs de transition énergétique et de valorisation du foncier inoccupé ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : De définir la parcelle cadastrée section **D n°934**, située sur le territoire de la commune de Savenès, comme **Zone d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER)**.

Article 2 : D'émettre un avis favorable à la proposition de la société **Le Soleil du Midi**, en vue d'une possible implantation d'un projet de production d'énergies renouvelables sur ladite parcelle.

Affichage le 19/06/2025

Article 3 : Madame le Maire informe qu'une réunion publique sera organisée très prochainement, afin de présenter le projet aux habitants et de recueillir leurs observations.

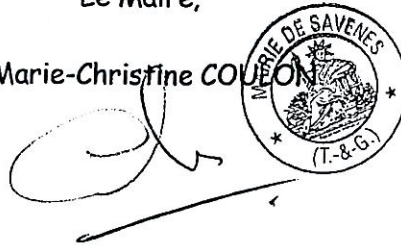
082-218201788-20250616-20250604-DE
Reçu le 24/06/2025

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture, aux services compétents de l'Etat et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON



SAVENÈS

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENÈS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, VAN DE VONDELE Laurent et Mme PEZET Aïcha

Monsieur VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Transfert des résultats budgétaires de clôture 2023 et demande de paiement échelonné

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la prise de compétence en matière d'assainissement par le Syndicat Mixte d'Assainissement de Grisolles (SMAG), la commune de Savenès a délibéré en vue de clôturer le budget annexe assainissement collectif pour l'année 2023.

En application de cette délibération, la commune doit transférer au SMAG les résultats budgétaires de clôture de l'exercice 2023, à savoir :

- Un résultat d'exploitation excédentaire d'un montant de 26 466,94 €.
- Un résultat d'investissement excédentaire d'un montant de 103 208,50 €.

Afin de permettre une gestion budgétaire plus souple pour la commune, et dans un souci de préservation de son équilibre financier, la commune a sollicité, par courrier en date du 25/11/2024 la possibilité d'un règlement de ces montants sur une période de **trois ans**, à savoir :

- résultat d'exploitation : 26 466,94 € sur 3 ans, soit 8 822,32 € en 2025, 2026 et 2027 ;
- résultat d'investissement : 103 208,50 € sur 3 ans, soit 34 402,84 € en 2025, 2026 et 2027.

Cette demande a pour objectif de limiter l'impact de ce transfert sur notre budget communal, en permettant de lisser la charge financière sur plusieurs exercices.

Affichage le 23/06/2025

En date du 05 mars 2025, le SMAG a répondu favorablement à notre demande et nous demande de
AR Préfecture
délibérer en ce sens.

082-218201788-20250616-20250603-DE
Reçu le 24/06/2025

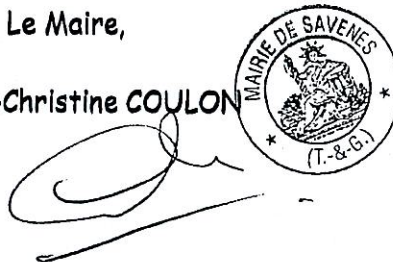
~~Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :~~

- **ACCEPTE** le règlement des résultats d'exploitation excédentaire et des résultats d'investissement excédentaire sur une période de trois ans.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON



SAVENÈS

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, VAN DE VONDELE Laurent et Mme PEZET Aïcha
Monsieur VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard
Madame PEZET Aïcha a donné procuration à Madame BEFRE Michelle
Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : ACHAT PARTIEL PARCELLE D63

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement et de la valorisation de l'espace public situé place de la Bascule, la commune souhaite acquérir une portion d'environ 30 m² de la parcelle cadastrée section D n°63, appartenant à Madame CAZEAUX.

Cette acquisition est envisagée au prix de 80€ le m².

Madame CAZEAUX a marqué son accord de principe sur cette cession amiable. Un plan de division parcellaire sera établi si nécessaire, et un acte notarié sera signé pour officialiser l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE : 9 « pour », 1 « contre », et 2 se sont abstenus :

D'approuver l'acquisition, à l'amiable, d'environ 30 m² de la parcelle cadastrée section D n°63, située place de la Bascule, appartenant à Madame CAZEAUX, au prix convenu de 80€ le m²;

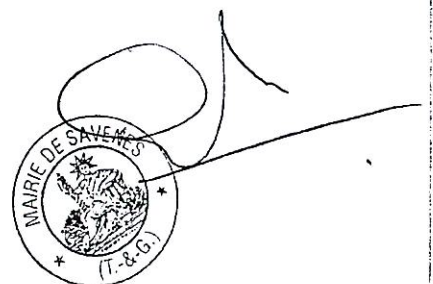
1. De prévoir les crédits nécessaires à cette acquisition au budget communal ;
2. D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires, notamment l'établissement d'un plan de division, la consultation d'un notaire, et la signature de tous actes et documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON

Affichage le 19/06/2025



SAVENÈS

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 10 juin 2025

Présents : Mmes BEFRE Michelle, CARUCHET Virginie, COULON Marie-Christine, SAUZEAU Christelle, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs GOUT Stéphane, MAMPRIN Thierry, MISSUD Denis, PELLAUSY Bernard.

Absents excusés : Mrs CHALAGUIER Julien, VAN DE VONDELE Laurent et Mme PEZET Aïcha

Monsieur VAN DE VONDELE Laurent a donné procuration à Monsieur PELLAUSY Bernard

Madame PEZET Aïcha a donné procuration à Madame BEFRE Michelle

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT**LE MAIRE**

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'obtention de l'examen d'adjoint administratif ppl 2^{ème} classe de la secrétaire de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01/08/2025.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe	Secrétariat	35h

Affichage le 19/06/2025

AR Prefecture

082-218201788-20250616-20250601-DE
Reçu le 24/06/2025

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Marie-Christine COULON

